

PROFICIENCY INSIGNIA

GENERAL

1. This Appendix details proficiency insignia, their position on the uniform and the conditions of eligibility.
2. Proficiency insignia:
 - a. are awarded upon successful completion of training requirements as described in the applicable documents;
 - b. depict:
 - (1) the achievement of a qualification (with or without levels), by way of successful completion of an examination,
 - (2) the successful completion of training or may include the completion of an on-the-job requirements, and
 - (3) successful achievement of a qualification by official certification, e.g. a Restricted Operator's Certificate (Maritime), a first aid qualification, etc.;
 - c. can be awarded to a cadet who demonstrates, by presenting a certificate or other official document, that he or she has already achieved the requirements for a proficiency insignia outside of the cadet programme; and

INSIGNE DE COMPÉTENCE

GÉNÉRALITÉS

1. Cette appendice énumère les insignes de compétence, leur position sur l'uniforme et les conditions d'admissibilité.
2. Les insignes de compétence :
 - a. sont décernés après avoir réussi une ou des exigence d'instruction tel que décrit dans les publications connexes;
 - b. représentent :
 - (1) l'acquisition d'une qualification (avec ou sans niveaux) par la réussite d'un examen,
 - (2) la réussite de l'instruction, et peut comprendre l'exécution d'exigences de stage de formation, et
 - (3) l'atteinte d'une qualification par le biais d'une certification officielle, p. ex. un certificat restreint d'opérateur (maritime), une qualification de l'Ambulance St-Jean, etc.;
 - c. peuvent être décernés à un cadet qui peut démontrer, en présentant un certificat ou tout autre document officiel obtenu en-dehors du programme des cadets (et au moment où il était membre des cadets), qu'il satisfait déjà aux exigences d'obtention

d. are available for the jacket only.

d'un insigne de compétence; et

d. sont disponibles pour la vareuse
uniquement.

SAIL / VOILE



Worn on the lower right sleeve, directly above the upper seam of the cuff (as shown in Annex F). Only the most senior qualification badge will be worn.

Porté sur le bas de la manche droite, directement au-dessus de la couture supérieure du poignet (comme illustré à l'annexe F). Seulement la qualification la plus élevée sera portée.

NOTE

NOTA

Sailing levels are awarded IAW Sail Canada qualifications.

Les niveaux de voile sont décernés conformément aux qualifications de Voile Canada.

**SMALL CRAFT OPERATOR PROGRAM (SCOP) /
PROGRAMME D'OPÉRATEUR D'EMBARCATION LÉGÈRE (POEL)**

Worn on the lower right sleeve, directly above the upper seam of the cuff (as shown in Annex F).

Power Boat
Operator /
Opérateur
embarcation à
moteur

Safety Boat
Operator /
Opérateur
embarcation de
sécurité

Sea Boat Coxswain /
Capitaine de bateau
de mer

Porté sur le bas de la manche droite, directement au-dessus de la couture supérieure du poignet (comme illustré à l'annexe F).



CONDITIONS OF ELIGIBILITY

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Awarded to a cadet that has completed SCOP training IAW CATO 14-19.

Décerné à un cadet ayant satisfait aux exigences d'instruction du POEL conformément à l'OAIC 14-19.

COMMUNICATOR / COMMUNICATEUR

Worn on the lower right sleeve, directly above the upper seam of the cuff (as shown in Annex F). The number under the insignia indicates which level has been attained. Only the most senior qualification will be worn.



Porté sur le bas de la manche droite, directement au-dessus de la couture supérieure du poignet (comme illustré à l'annexe F). Le chiffre sous l'insigne indique le niveau atteint. Seulement la qualification la plus élevée sera portée

CONDITIONS OF ELIGIBILITY

1. **Communicator Level 1.** Awarded to a cadet after passing the examination for either the Semaphore or Flags and Pennant certificate or the Restricted Operator's certificate (Maritime).
2. **Communicator Level 2.** Awarded to a cadet after passing the examinations for any both of the Semaphore or Flags and Pennant certificate or the Restricted Operator's certificate (Maritime).
3. **Communicator Level 3.** Awarded to a cadet after passing the examinations for the Semaphore or Flags and Pennant certificate and the Restricted Operator's certificate (Maritime).

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

1. **Communiqueur de niveau 1.** Décerné à un cadet ayant réussi l'examen d'obtention du certificat d'utilisation de drapeaux de sémaphore ou de pavillons et flammes ou le certificat restreint d'opérateur (Maritime).
2. **Communiqueur de niveau 2.** Décerné à un cadet ayant réussi les examens d'obtention de n'importe quel des deux du certificat d'utilisation de drapeaux de sémaphore ou de pavillons et flammes ou le certificat restreint d'opérateur (Maritime).
3. **Communiqueur de niveau 3.** Décerné à un cadet ayant réussi les examens d'obtention du certificat d'utilisation de drapeaux de sémaphore et de pavillons et flammes et le certificat restreint d'opérateur (Maritime).

CRITERIA	CRITÈRES
SEA CADET SEMAPHORE CERTIFICATE	CERTIFICAT D'UTILISATION DE DRAPEAUX DE SÉMAPHORE DES CADETS DE LA MARINE
1. Send a semaphore message in clear words at a speed of 25 characters per minute for two minutes making not more than 10 errors.	1. Envoyer un message clair en sémaphore, à raison de 25 lettres à la minute pendant 2 minutes sans faire plus de 10 erreurs.
2. Receive a semaphore message in plain language at a speed of 25 characters per minute for two minutes making not more than 10 errors.	2. Recevoir un message clair en sémaphore, à raison de 25 lettres à la minute pendant 2 minutes sans faire plus de 10 erreurs.
3. Exam to be conducted by an examiner approved by the ACO (Sea).	3. L'examen sera donné par un examinateur approuvé par l'ORC (Marine).
SEA CADET FLAGS AND PENNANT CERTIFICATE	CERTIFICAT D'UTILISATION DE DRAPEAUX DE SÉMAPHORE OU DE PAVILLONS ET FLAMMES DES CADETS DE LA MARINE
1. Identify all flags and pennants used by the Navy and obtain a grade of 80%.	1. Distinguer tous les pavillons et flammes utilisés par la Marine, avec une note de 80 %.
2. Recite the phonetic alphabet and numerals and obtain a grade of 90%.	2. Réciter l'alphabet phonétique et les nombres, avec une note de 90 %.
3. Exam to be conducted by an examiner approved by the ACO (Sea).	3. L'examen sera donné par un examinateur approuvé par l'ORC (Marine).

**RESTRICTED OPERATOR'S
CERTIFICATE (MARITIME)**

1. Pass a maritime radio operator exam in accordance with the standards mandated by Industry Canada, including the certificate issued by the Canadian Power and Sail Squadrons.

2. Exam to be conducted by a qualified examiner.

**CERTIFICAT RESTREINT
D'OPÉRATEUR (MARITIME)**

1. Réussir l'examen d'opérateur de radiotéléphonie maritime, conformément aux normes établies par Industrie Canada, y compris le certificat émis par les Escadrilles canadiennes de plaisance.

2. L'examen sera donné par une personne qualifiée.

BUGLER / CLAIRON

Worn on the lower right sleeve, directly above the upper seam of the cuff (as shown in Annex F).



Porté sur le bas de la manche droite, directement au-dessus de la couture supérieure du poignet (comme illustré à l'annexe F).

CONDITIONS OF ELIGIBILITY

Awarded to a cadet upon demonstrating, to the satisfaction of the CO, the ability to sound the fifteen "Sea Cadet Bugle Calls" as follows:

- a. Reveille.
- b. Still.
- c. Alert.
- d. Markers.
- e. Divisions.
- f. General salute.
- g. Carry on.
- h. Hands to classes.
- i. Duty watch.
- j. Stand easy.
- k. Secure (to cease work).
- l. Liberty men.
- m. Lights out.
- n. Sunset.
- o. Last post.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Décerné à un cadet qui a démontré, à la satisfaction du cmdt, la capacité de jouer les 15 sonneries de clairon des cadets de la Marine suivantes :

- a. Le réveil.
- b. Le silence.
- c. L'alerte.
- d. Les guides.
- e. Divisions.
- f. Salut général.
- g. Continuez.
- h. Appel aux cours.
- i. Bordée de service.
- j. Repos.
- k. Arrêt du travail.
- l. Permissionnaires.
- m. Extinction des feux.
- n. Coucher du soleil.
- o. Dernière sonnerie.

SCUBA / PLONGÉE

Worn on the lower right sleeve, directly above the upper seam of the cuff (as shown in Annex F).



Porté sur le bas de la manche droite, directement au-dessus de la couture supérieure du poignet (comme illustré à l'annexe F).

CONDITIONS OF ELIGIBILITY

Awarded to a cadet that has completed any basic recognized scuba diving course as an optional activity for cadets IAW CATO 14-10.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Décerné à un cadet ayant terminé n'importe quel cours de base reconnu de plongée, offert comme activité facultative aux cadets, conformément à l'OAIC 14-10.

FITNESS / CONDITION PHYSIQUE



Worn on the lower right sleeve directly above the upper seam of the cuff (as shown in Annex F). Only the most senior qualification will be worn.

Porté sur le bas de la manche droite, directement au-dessus de la couture supérieure du poignet (comme illustré à l'annexe F). Seulement la qualification la plus élevée sera portée

CONDITIONS OF ELIGIBILITY

Awarded to a cadet attaining a level IAW CATO 14-18.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Décerné à un cadet ayant satisfait aux exigences de conditionnement physique conformément à l'OAIC 14-18.

MUSIC / MUSIQUE



Worn on the lower right sleeve, directly above the upper seam of the cuff (as shown in Annex F). The number under the insignia indicates which level has been attained. Only the most senior qualification will be worn.

Porté sur le bas de la manche droite, directement au-dessus de la couture supérieure du poignet (comme illustré à l'annexe F). Le chiffre sous l'insigne indique le niveau atteint. Seulement la qualification la plus élevée sera portée

CONDITIONS OF ELIGIBILITY

Awarded to a cadet upon successful completion of a music level IAW CATO 14-21.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Décerné à un cadet ayant satisfait aux exigences d'instruction pour un niveau de musique conformément à l'OAIC 14-21.

MARKSMAN / TIREUR D'ÉLITE

Worn on the lower right sleeve, directly above the upper seam of the cuff (as shown in Annex F). The number under the insignia indicates which level has been attained. Only the most senior qualification will be worn.

MARKSMAN



TIREUR D'ÉLITE

FIRST CLASS



TIREUR D'ÉLITE PREMIÈRE CLASSE

EXPERT /



TIREUR EXPERT

DISTINGUISHED



TIREUR ÉMÉRITE

Porté sur le bas de la manche droite, directement au-dessus de la couture supérieure du poignet (comme illustré à l'annexe F). Le chiffre sous l'insigne indique le niveau atteint. Seulement la qualification la plus élevée sera portée.

CONDITIONS OF ELIGIBILITY

Awarded to a cadet who completes the requirements IAW CATO 14-43.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Décerné à un cadet qui satisfait aux exigences conformément à l'OAIC 14-43.

FIRST AID / PREMIERS SOINS

Worn on the lower right sleeve, directly above the upper seam of the cuff (as shown in Annex F).

BASIC LEVEL



NIVEAU DE BASE

STANDARD LEVEL



NIVEAU GÉNÉRAL

Porté sur le bas de la manche droite, directement au-dessus de la couture supérieure du poignet (comme illustré à l'annexe F).

CONDITIONS OF ELIGIBILITY

Awarded to a cadet by the first aid provider upon completion of a basic first aid or standard first aid course.

NOTE

If more than one first aid insignia is held, the standard level shall be worn.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Décerné par le fournisseur de premiers soins à un cadet ayant satisfait aux exigences du cours de secourisme de base ou général.

NOTA

Si plusieurs insignes de secourisme ont été décernés, seul l'insigne de niveau général est porté.